

## 80 carapaces de tortues découvertes à Mtsamboro en un jour, 300 sur l'année



Le Réseau Echouage Mahorais de Mammifères marins et de Tortues marines (REMMAT), animé par le Parc naturel marin de Mayotte, met en évidence depuis 2010 l'importance du braconnage des tortues marines à Mayotte et la menace qu'il représente pour la préservation de ces espèces. [Page 2](#)

### Social

Le Tribunal de grande Instance... Du grand théâtre !



[Page 3](#)

### Economie

2,4 millions d'euros pour développer les échanges régionaux



[Page 4](#)



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**  
Alternative System

**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

## Braconnages

# 80 carapaces de tortues découvertes à Mtsamboro en un jour, 300 sur l'année



*Une carapace de tortue lestée au bord de l'eau sur la plage de Moutsou en mai 2015 (Crédits photo : Naturalistes)*

**Le Réseau Echouage Mahorais de Mammifères marins et de Tortues marines (REMMAT), animé par le Parc naturel marin de Mayotte, met en évidence depuis 2010 l'importance du braconnage des tortues marines à Mayotte et la menace qu'il représente pour la préservation de ces espèces.**

Le REMMAT organise ponctuellement le ramassage de carapaces sur les plages les plus touchées par le braconnage, dans un objectif de sensibilisation du public et pour le recensement des tortues tuées par braconnage.

Ainsi, le 24 février 2015, l'opération conduite sur quatre plages du sud de l'île (plages de Charifou – commune de Kani-Kéli) avait permis de collecter près de 80 carapaces entières ainsi que de nombreux autres ossements de tortues marines.

Jeudi dernier, l'opération a été poursuivie sur l'îlot M'tsamboro. Un recensement a été organisé sur toutes ses plages et plus de 80 carapaces entières ont été comptabilisées au cours de cette journée. « Les braconniers semblent être de plus en plus discrets pour camoufler leurs actes. En effet, les restes des tortues tuées

ont été retrouvés en majorité dissimulés dans la végétation voire brûlés », indique le REMMAT dans un communiqué aux médias.

Cette opération a permis de mettre à jour les chiffres du braconnage pour l'année 2015 s'élevant ainsi à près de 300 tortues tuées par braconnage (chiffre provisoire sur l'année en cours). « Toutefois, le recensement entrepris tout au long de l'année par le réseau ne reflète que la partie visible du braconnage, révélée par les traces et ossements laissés sur les plages : il n'est qu'une sous-estimation du nombre réel d'actes de braconnage sur Mayotte. »

## Des actions conjointes de lutte anti-braconnage de tortues marines

Une des actions du REMMAT vise à dénoncer le braconnage et à en suivre son évolution. En fournissant les éléments nécessaires à la planification de missions de surveillance et de contrôle, le REMMAT apporte ainsi un soutien aux services en charge de la lutte anti-braconnage. Des actions quasi-quotidiennes de présence dissuasive nocturne sur les plages de ponte les plus fréquentées par les braconniers sont actuellement menées, notamment par le Conseil départemental.

D'autres actions à visée plus judiciaire sont menées par la Brigade Nature de Mayotte, le Parc naturel marin de Mayotte et les Douanes, et ciblent depuis plusieurs mois l'interpellation des auteurs des faits en flagrant délit. Parallèlement, des initiatives

associatives contribuent également à la lutte anti-braconnage : par exemple l'association Oulanga na Nyamba assure ponctuellement une présence dissuasive sur les plages de Petite Terre.

« Au-delà du préjudice écologique et économique qu'infligent les braconniers et les consommateurs de tortues au patrimoine de Mayotte, ces derniers risquent jusqu'à 1 an de prison et 15 000 euros d'amende », souligne REMMAT.

Les signalements de tortues mortes ou en détresse peuvent se faire via une astreinte téléphonique au: 0639 69.41.41

Le REMMAT rappelle que la manipulation de tortues marines mortes ou vivantes est strictement interdite sauf par les personnes autorisées par arrêté préfectoral.

# LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

## Social

# Le Tribunal de grande Instance... Du grand théâtre !



*Joël Garrigue et Laurent Sabatier... Quand les acteurs de la justice deviennent spectateurs*

**Pour une fois, les acteurs de l'audience correctionnelle n'étaient pas réels, ou du moins, pas ceux auxquels on pouvait s'attendre : la troupe de théâtre du Centre Nyamba donnait une pièce de théâtre un peu spéciale, puisqu'il s'agissait du jugement d'un jeune accusé d'agression sexuelle. Et face au président du TGI et au procureur, le vrai !**

L'accusé arrive dans la salle d'audience menottes aux poignets, amené par une gendarmerie. Il est accusé d'agression sexuelle par contraintes et menaces. « Vous avez déjà été condamné par le tribunal à de même faits lorsque vous étiez mineur, vous êtes en état de récidive légale. Et veuillez vous tenir droit à la barre ! », assène la

présidente haut et fort, alors que l'accusé se tasse sur lui-même en fur et à mesure de l'énoncé de son accusation.

Si ce n'est l'âge des robes noires, on s'y serait cru. Car il s'agit de la troupe de théâtre du Centre Nyamba du Secours Catholique-Caritas France. C'est Sylvie Espéquier, alors sous-préfète à la cohésion sociale de Mayotte, qui, face aux nombreux faits de viol chez les jeunes, a commandé ce travail au centre Nyamba de Caritas France, approuvé par Marie-Laure Piazza, ex-présidente du Tribunal de Grande Instance (TGI).

## Un personnage sévère

Virginie Rougy, Pascal Roig,

Anne Ravel et Colombe Cimma ont choisi de travailler sur ce qui se passe après le viol : « Pour parler de l'efficacité de la justice, et des comptes que l'individu aura alors à rendre à la victime et à la société », expliquent-ils. Un travail d'un an avec les adolescents et les jeunes adultes scolarisés au Centre Nyamba.

En préambule, une présentatrice explique les arcanes d'une audience : « Vous y verrez les éléments de langage utilisés par les avocats pour atténuer la peine de leurs clients, et développer leurs défenses. Et vous découvrirez un personnage réputé sévère, qui livrera son accusation après avoir prouvé la culpabilité du prévenu »... Ce que le procureur Joël Garrigue accueillait dans un grand rire.

### Rien que du vécu

L'énoncé des faits était crû. Les jeunes acteurs évoquaient les gestes de pénétration, de fellation, et même plus, mais sans affinité, puisqu'il s'avère qu'entre la version de l'accusé qui évoque une jeune fille « bien gaulée » et consentante, et celle de la victime qui se dit contrainte, lors de sa déposition, il y a un fossé.

L'oncle du prévenu viendra d'ailleurs témoigner de cris de refus de la victime. « Mon neveu ne faisait rien à l'école, il a arrêté avant le collège. J'ai voulu le faire recruter comme agent d'entretien chez Sodifram, mais il n'est plus venu au bout de trois jours... »

Non seulement ça sent le vécu, mais c'est un témoignage dont une majorité de jeunes pourra s'imprégner et tirer des conséquences : car la scène était filmé et devra servir à

des fins pédagogiques.

Le « procureur » requérait 5 ans de prison, dont un avec sursis, et trois ans de mise à l'épreuve, après avoir demandé qu' « une éducation à la citoyenneté prenne le relai pour les comportements déviants. »

La défense pointait tout ce que ces jeunes sont susceptibles de traverser : « il a été abandonné par son père, élevé par ses oncle et tante, livré à lui-même et en recherche d'emploi. Mais sans comportement agressif ou violent. » Des éléments qui auront été droit au cœur des juges qui faisaient preuve de clémence en le condamnant à 4 ans de prison avec sursis et 6.000 euros d'amende.

Dans la salle, outre le commissaire de police et le capitaine Chamsassi, les représentants de la gendarmerie, Hélène Nicolas à la tête de la Protection judiciaire de la jeunesse, le Dieccte, le président du tribunal de Grande Instance Laurent Sabatier et le procureur Joël Garrigue félicitaient les acteurs : « une scène plus vraie que nature », pour Laurent Sabatier, tandis que le procureur se réjouissait de « pouvoir enfin partir en vacances, quelqu'un va pouvoir me remplacer ! », mais tout en indiquant que les chefs d'accusation aurait propulsé tout ce petit monde aux Assises s'il n'avait tenu qu'à lui...

De nombreux échanges s'en sont suivis, notamment sur l'utilité de la prison et des peines alternatives. Il ne reste plus qu'à faire vivre la pièce en la diffusant, pour que les bonnes raisons de ne pas passer à la barre l'emportent...

Anne Perzo-Lafond

### Economie

#### 2,4 millions d'euros pour développer les échanges régionaux



*Patrick Salles présente les objectifs de l'AFD*

**Avant de pouvoir échanger, il va falloir structurer les filières à Mayotte. C'est l'objectif du programme PRCC-OI, financé par l'AFD, et portée par notre Chambre de commerce et d'industrie qui s'est refait une santé.**

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Mayotte fait son retour en force sur la scène économique régionale. La conférence ce mardi matin sur le Programme de renforcement des capacités commerciales dans l'océan Indien en est une preuve, que n'a pas manqué de souligner son président, Mohamed Ali Hamid : « Même si ça ne fait pas plaisir à certains, je veux remercier l'Etat de nous avoir soutenu pour sortir des difficultés que nous avons connues pour reprendre de plein droit notre place dans les différentes institutions. »

Sa place au sein de l'UCCI OI, l'Union des CCI de l'océan Indien, à la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF), à la FEDOM, etc. La CCI de Mayotte reprend confiance, épaulée par un

de ses membres les plus actifs, Isabelle Chevreuil, également vice-présidente de l'UCCI OI.

### Mayotte dans l'hémisphère nord !

Une reprise en main indispensable si l'on en croit l'anecdote rapportée par le président Ali Hamid sur la méconnaissance de notre territoire : « à la CPCCAF, on nous avait placé dans le groupe de l'hémisphère nord ! »

Tant qu'à faire que de reprendre son rang autant bénéficier des aides et programmes qui ont cours dans la région. L'un d'entre eux, précisément le PRCC-OI, le Programme de renforcement des capacités commerciales dans l'océan Indien, a été signé en fin d'année dernière. Financé à hauteur de 2,4 millions d'euros par l'Agence Française de Développement (AFD), il a deux objectifs : l'organisation entre acteurs économiques et le développement des filières porteuses dans la région.

Les Chambres de commerces partenaires dans ce programme sont celles de l'Union des Comores, de Maurice, de La Réunion, des Seychelles, de Madagascar et donc de Mayotte.

### Quatre filières ciblées

C'est un programme d'appui au secteur privé, « cœur de notre action, pour dynamiser les économies de ces territoires insulaires à travers la coopération et les échanges fructueux », indiquait Patrick Salles, directeur de l'AFD Mayotte. Quatre principales filières ont été sélectionnées : le numérique (TIC), la Gestion et le traitement des déchets, le tourisme vert et les métiers maritimes. Auxquelles

sera rajoutée la coopération institutionnelle.

Herland Cerveaux manage ce programme PRCC-OI. Il évoque le constat de tous les territoires concernés, en dehors de Madagascar : « l'étroitesse des marchés intérieurs, inférieurs aux capacités de productions potentielles, les échanges commerciaux régionaux, communément évalués autour de 5% des échanges de chaque territoire, et la complémentarité entre eux qu'il convient d'exploiter. »

Un exemple de coopération réussie concerne les solutions mises en place face à l'investissement timoré des opérateurs mauriciens à Madagascar, « par peur des risques de différents. Nous avons mis en place de Centres d'arbitrages et de médiation (lien), et créé une Fédération qui les réunit. »

Il va falloir mobiliser rapidement les opérateurs et rendre les échanges opérationnels : « D'une durée de 3 ans, le programme PRCC-OI sert d'amorçage et n'a pas pour vocation d'être pérennisé. Il faudra ensuite entretenir la dynamique », mettait en garde Patrick Salles.

Anne Perzo-Lafond



### Politique

#### Mayotte : L'union fait la force pour les finances du département



*Sénateur et futur candidat aux sénatoriales*

**Que l'on parle de récupération politique du côté des syndicats, d'union sacrée chez le Medef ou de démarche politique commune pour l'association des maires ou le conseil départemental, la réunion du jour a eu pour premier mérite d'exister. Une vaste opération de thérapie de groupe.**

Si le président du département Soibahadine Ibrahim Ramadani a voulu inviter les représentants des confédérations syndicales, les parlementaires, les élus du département et des communes, c'est pour « s'enquérir des revendications légitimes de l'intersyndicale et construire ensemble une démarche politique commune », ainsi qu'il l'indique dans son courrier.

Selon lui, « les intérêts supérieurs de Mayotte et des mahorais recommandent l'unité et le rassemblement des élus et des forces vives autour d'un projet partagé ». Une phrase qui intrigue les syndicats qui militent depuis plusieurs mois, entre autre pour l'application du code du travail, et qui trouvent là un soutien de poids, mais inattendu, « c'est une récupération



*Elus départementaux, communaux et parlementaires à la même table*

politique », glisse un des délégués avant la grande réunion d'unité.

### Demande d'un octroi de mer régional

Une alliance de circonstance dont ne se cache pas le président Soibahadine Ramadani : « c'est une réunion informelle pour effectuer un tour d'horizon des questions qui intéressent les mahorais. Une opportunité qu'il faut saisir pour produire une motion commune sur nos inquiétudes concernant la dernière session budgétaire. »

L'appui au mouvement syndical sera peut être l'union qui fera leur force au moment où le président du conseil départemental annonce se rendre à Bercy lundi prochain et au ministère des Outre-mer mercredi, toujours pour une réponse sur la compensation de recettes financières, « nous demanderons un octroi de mer régional en plus des 24 millions d'euros du départemental. »

On sentait les syndicats quelque peu sur leur faim, « ça ne mange pas de pain, cette motion, c'est même un minimum syndical », Rivomalala Rakotondravelo, secrétaire départemental FSU SNUipp regrettait qu'il n'y ait pas plus d'engagements.

### Des élus au pilori

Mais les syndicalistes ne souhaitaient pas brader leur mouvement, Balahachi Ousseni, CFDT, prenait un ton vêtement pour accuser les élus : « Vous pouvez être fiers ! Vous êtes responsables de cet état d'inégalité de notre société mahoraise. Changez votre comportement ! », et d'égrener les problèmes, de la jeunesse « sacrifiée », de l'accès aux soins liés à l'immigration, de l'Institut de formation des infirmiers « où seuls les mzungus sont formés » : « Vous nous dites que vous voulez prendre des décisions par rapport à nos revendications légitimes, mais ce n'est pas la première fois que nous lançons un cri d'alarme ! ».

Un silence gêné suivait ce réquisitoire, tandis que plusieurs élus se disaient par la suite choqués de cette mise en cause. Une réunion qui a le mérite de faire prendre conscience en tout cas du niveau des attentes de part et d'autres et de leur formulation : « Il n'y qu'à travers ce genre d'échanges que l'on peut trouver des réponses », glissait le sénateur Thani Mohamed Soilihi.

Un des thèmes abordés concernait l'indexation, que les collectivités annonçaient ne plus pouvoir supporter si elle atteignait les 53%.

### « Les Antillais chassent en meute »

C'est la première fois qu'une telle « thérapie de groupe » est initiée à Mayotte, et il vaut mieux c'est connu laver son linge sale en famille pour parler d'une seule voix ensuite : « les Antillais chassent en meute pour obtenir des avancées pour leur territoire. C'est tout ce que je nous souhaite », invoquait Thani Mohamed Soilihi.

La motion était rédigée à l'issue, avec les revendications de l'Intersyndicale que l'on connaît : Adaptation du code du travail, Indexation, Intégration, Reprise de l'ancienneté générale des services, prestations familiales et attractivité.

Le Medef, représenté par son directeur Thierry Galarne, souhaitait y rappeler que l'Etat dépense deux fois moins pour un mahorais que pour un autre habitant, « un impact direct sur la commande publique et donc le carnet de commandes des entreprises », et se félicitait de cette unité rencontrée aujourd'hui.

Anne Perzo-Lafond

**Tourisme**

# Ouest-France vante notre île aux parfums, dans son édition de mardi

*Îlots Choisil*

**« Mayotte, bienvenue sur l'île aux parfums! », titre le quotidien breton. Dans un article de l'édition de ce 7 décembre, il évoque ce « 101ème département français peu connu des métropolitains ». Dans un tableau fidèle.**

« La première chose qui marque quand on descend d'avion à Dzaoudzi, ce sont les odeurs des colliers de fleurs – tradition comorienne pour souhaiter la bienvenue – qui embaument le terminal. Mayotte ne déroge pas à son surnom d'île aux parfums. »

Ce n'est pour une fois pas un reporter envoyé par sa rédaction métropolitaine pour traiter du problème de l'immigration, mais un simple descriptif de ce que nous vivons les week-end ou en vacances à Mayo-

tte : plongées dans le lagon, voulés, et fruits achetés sur le marché.

Bien sûr, les Cassandres vont se croire obligés de planter dans ce tableau quelques pieux sur les problèmes rencontrés par ce département en voie de développement, mais quel est le DOM qui n'en a pas ?!

**Poutou, coraux et sable blanc**

Les futurs touristes y découvriront les ventes de légumes et d'épices, de vanille et d'huiles essentielles, dont celle d'ylang-ylang, notre fleur emblématique, pendant que grillent les brochettes de viande et de poisson, « arrosé de 'poutou', une sauce pimenté à consommer avec précaution! ».

Les trésors du lagon, ses coraux, ses poissons multicolores et « ses tortues géantes », à découvrir en palme-masque et tuba ou avec des clubs de plongée professionnels, donneront aux bretons envie de fuir la grisaille hivernale pour se réfugier sur un îlot de sable blanc, « pour un apéritif de rêve ».

Quitte à faire l'article, autant évoquer les randonnées de l'arrière-pays, le lac Dziani et ses eaux émeraude, ou le mont Choungui et son panorama à 360°.

Les gourmands pourront délaisser quelques temps leurs kouign-amann bretons pour venir déguster les gâteaux de fruit à pain ou le manioc frit mahorais.

A.P-L.

Le Journal de Mayotte  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
 07.85.05.96.59.